

# L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE



URBANLAW AVOCATS

## QUOI ?



ICPE, IOTA, autorisation défrichement, établissement éoliennes, installation production d'électricité

## QUAND ?

1ER MARS 2017

## POURQUOI ?



Simplification des procédures sans diminution de la protection environnementale



Meilleure vue d'ensemble de tous les enjeux environnementaux d'un projet



Plus d'anticipation, de lisibilité et de stabilité juridique

## AVANTAGES



Délai  
9 mois

Modernisation du contentieux



Adaptation aux règles  
d'urbanisme



Un unique projet, dossier,  
interlocuteur et autorisation



Dialogue avant dépôt  
facilitant l'instruction